



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2022-103

Séance du mardi 13 décembre 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 29

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (suppléant), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusées donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Virginie BOU, Madame Anna CALS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Vote des tarifs 2023 du Budget Annexe Assainissement

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'arrêter, au titre de l'année 2023, les tarifs du Budget Assainissement suivants :

Type de contrôle		TARIF 2023
Vente immobilière : contrôle obligatoire de conformité du branchement au réseau public d'assainissement		170,00 €
		TARIF 2023
PFAC ⁽¹⁾	- maison individuelle neuve ou existante avec ANC > à 10 ans	2 700,00 €
	- maison existante avec ANC < ou = à 10 ans	1 500,00 €
	- immeuble semi-collectif ou collectif (à partir de 2 logements)	1 350,00 € (par logement)
Cette participation est exigible à compter de la date du raccordement de l'immeuble au réseau public de collecte des eaux usées, le montant appelé étant celui en vigueur à la même date		
FAUCH		
Part fixe	abonnement	30,85 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,07 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	85,60 €
LABOUTARIÉ		
Part fixe	abonnement	46,00 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,05 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	84,00 €
LOMBERS		
Part fixe	abonnement	46,00 €

Part proportionnelle	/ m ³	1,05 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	84,00 €
MONTREDON-LABESSONNIÉ		
Part fixe	abonnement	43,60€
Part proportionnelle	/ m ³	1,67 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	133,60 €
Travaux en régie	- canalisation diam. 63 (refoulement) (le ml)	6,12 €
	- canalisation P.V.P.C.R.4 diam. 125 (le ml)	17,16 €
	- tranchée sur voirie communale (le ml)	42,00 €
	- tranchée sur voirie départementale (le ml)	80,40 €
	- tranchée sur voirie départementale (le ml)	124,80 €
	- dalle fonte	90,00 €
	- rehausse pour regard	25,20 €
	- main d'œuvre (par heure)	28,00 €
POULAN-POUZOLS		
Part fixe	abonnement	75,10 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,34 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	107,20 €
RÉALMONT		
Part fixe	abonnement	46,00 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,05 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	84,00€
Travaux en régie	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 100 (le ml)	25,00 €
	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 125 (le ml)	30,00 €
	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 160 (le ml)	40,00 €
	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 200 (le ml)	50,00 €
	- Ouverture de tranchée, évacuation des déblais, remblayage en grave 0/20 :* pour une tranchée de 0 à 3 mètre linéaire (le ml)	300,00 €
	* le mètre linéaire supplémentaire (le ml)	55,00 €
	* traversée de mur (le ml)	105,00 €
	- Piquage sur collecteur existant (forfait)	130,00 €
	- Confection ou pose de regard 315 avec plaque	250,00 €
	- Confection ou pose de regard siphonide 315 avec plaque	280,00 €
	- Confection regard borgne	135,00 €
	- Pour remblai au grave ciment (le m ³)	105,00 €
	- Réfection de chaussée : émulsion (le m ²)	20,00 €
	- Réfection de chaussée enrobé à froid (le m ²)	35,00 €
	- Réfection de chaussée enrobé à chaud (le m ²)	90,00 €
	- Réfection trottoir avec chape béton (le m ²)	55,00 €
	- Remise en place de pavés autobloquants (le m ²)	110,00 €
- Passage sous câbles ou tuyaux divers (l'unité)	20,00 €	
- Fourniture et pose de regard Ville de Toulouse (profondeur >=1,50m à l'unité)	650,00 €	
- culotte de raccordement (l'unité)	125,00€	
- Fourniture tout venant (le m ³)	50,000	

	- main d'œuvre (l'heure)	30,00 €
SIEURAC		
Part fixe	abonnement	22,60 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,92 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	73,60 €
TERRE-DE-BANCALIÉ		
Commune déléguée RONEL		
Part fixe	abonnement	34,60 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,85 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	68,00 €
Commune déléguée ROUMÉGOUX		
Part fixe	abonnement	37,60 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,71 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	56,80 €
Commune déléguée SAINT-ANTONIN DE LACALM		
Part fixe	abonnement	45,10 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,74 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	59,20 €
Commune déléguée SAINT-LIEUX LAFENASSE		
Part fixe	abonnement	39,10 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,89 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	71,20 €
Commune déléguée TERRE-CLAPIER		
Part fixe	abonnement	60,10 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,52 €
	forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	41,60 €
<i>L'abonnement sera dû par la personne occupant le logement au 1^{er} janvier de l'année en cours et sera proratisé pour les nouveaux abonnés arrivant en cours d'année</i>		

(1) PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête les tarifs 2023 du Budget Annexe Assainissement susvisés.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté
de Communes
Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

